

Questions relatives au projet de réhabilitation des immeubles de la RIVP situés du 4 au 12 avenue de la Porte de Vanves.

Des travaux de restructuration lourds sont prévus dans le bâtiment 8 situé du 4 au 12 avenue de la Porte de Vanves, dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial présenté dans les délibérations 2021 DLH 407 et 2021 DLH 409.

Lors du dernier conseil d'arrondissement du 14^e du mardi 30 novembre 2021, des membres de l'amicale des locataires des immeubles RIVP de l'avenue de la Porte de Vanves concernés ont exprimé leur colère et leur opposition.

De nombreux locataires m'ont interpellé pour dénoncer la manière dont ils perçoivent le projet comme imposé. D'après une enquête réalisée par cette amicale, 172 logements du 4 au 12 avenue de la Porte de Vanves sont concernés par l'obligation d'être vidés et disponibles pour la mise en œuvre des travaux.

D'après cette même enquête, 65% des locataires concernés seraient opposés à quitter leur logement, ce chiffre est suffisamment significatif pour attirer notre attention.

Plusieurs locataires ont reçu à ce jour des propositions de relogement avec des loyers qui dépasseraient leurs ressources d'environ 30%, ce qui aura pour conséquence de réduire sensiblement le reste à vivre. Pour certains de ces foyers aux revenus modestes ou aux pensions de retraites inférieures ou à peine égales au smic, la situation deviendrait invivable au plan économique.

Parmi les locataires concernés, nous trouvons des personnes fragiles, parfois isolées et pour les plus âgées extrêmement attachées à leur logement, leurs habitudes et leur quartier. Cette situation nous oblige à prendre en considération ce qui pourrait rapidement se transformer en détresse.

En conséquence, il est de notre responsabilité et obligation d'élus d'accompagner les locataires, de créer les conditions nécessaires avec la RIVP, en considérant le cadre légal inhérent à ce projet, afin que des propositions décentes soient faites en respectant les personnes et éviter des situations dramatiques.

Questions :

Madame la Maire, confirmez-vous que de nombreux locataires vivent avec angoisse le déménagement annoncé ? Quel est l'état des négociations liées à ces déménagements ? Quelles sont les mesures d'accompagnement spécifiques proposées par la RIVP ?